

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cynthia-henault-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e4e34a63e8fa9061fa389cbb>

Date d'obtention : 2024-10-28 18:45:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut se référer à la trousse et regarder l'aide mémoire des différentes étapes à suivre. Il est important de se référer là la trousse lorsque la situation touche l'établissement dans lequel l'intervenant travaille. Par exemple, une situation a lieu à l'extérieur et les parents demandent de l'aide nous pouvons référer au programme Sexto du service de police de la municipalité.

Première étape : Rencontrer la victime et/ou la personne qui vient divulguer l'information

Deuxième étape : Évaluer l'incident en remplissant la grille d'évaluation d'incident pour CHAQUE PERSONNE INDIVIDUELLEMENT

Troisième étape: Répéter la deuxième étapes avec tous les jeunes d'impliquer dans la situation

Ensuite voir si les informations reçues doivent être un acte impulsif ou malveillant (âge, nature, intention...)

Quatrième étape : Parler au jeune instigateur selon l'acte (si malveillant contacter la police et confisquer le téléphone cellulaire)

Tout au long de la collecte d'informations avec la victime nous cherchons à l'apaiser et la rassurer également pour s'assurer de son bien-être

JAMAIS JAMAIS regarder les contenus photos ou vidéos!!!!!!

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situations est différentes, mais il faut intervenir selon le bon sens lorsqu'une personne se présente à nous il faut bien l'accueillir et appliquer le protocole de la trousse Sexto selon les bonnes étapes. Au besoin, nous devons référer vers le poste de police de la ville.

Le cas #1 est fréquent dans les écoles secondaires, Meghan croyait bien faire auprès de son petit amis, d'ou l'important de faire de la sensibilisation auprès des jeunes.

Le cas #2 peut arriver également, il faut simplement rester à l'affût et prêter une bonne écoute à la victime pour qu'elle voit que nous pouvons agir et ainsi elle va revenir se confier à nous.

Le cas #3 démontre que nous pouvons référer au besoin, mais également intervenir auprès de plusieurs jeunes dans l'école en même temps. Cette situation est plus critique étant donné le caractère malveillant (intimidation)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate selon moi est de rencontrer l'instigateur et au besoin de confisqué l'appareil. Pour moi de rencontrer la victime ce n'est pas difficile, car j'approuve de l'empathie et démontre une grande écoute. Je suis capable de les apaiser et ne pas porter de jugement sur la situation. Je vais devoir travailler à établir le même lien de confiance avec l'instigateur et la compréhension que j'apporte à la victime auprès de celui-ci.